

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 20 Décembre 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt décembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

Date de la convocation :

14/12/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT- P. PORTE - S. REBUFFAT
S. AELVOET - B. BERTRAND - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT
J. CHUECOS - F. CHEILAN – A. RATTIER - A. JOUBERT - A. VASAI
R. BENEJEAN

Date d'affichage :

14/12/2023

Objet de la délibération 76-2023

Réitération par acte notarié de
Convention de servitude au
Profit d'ENEDIS – Raccordement
Electrique du ALSH

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à F. BLARQUEZ
C. UHL à F. CHEILAN
V. LEVEQUE à H. JAUBERT
M. SOLER à M. DUMAS
N. LIGNY à S. LEBELLE
J.L. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s) excusé(s)

Frédéric BLARQUEZ a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Christian ONTIVEROS

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal la signature de la Convention de servitude au profit d'Enedis pour le raccordement électrique du futur ALSH – Chemin des Courses par délibération n°25-2023 (Séance du 26 Avril 2023) afin de constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes :

- Section AI n°33

- Section AI n°35

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, Notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »).

La convention et la procuration sont annexées au présent dossier de séance.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°25-2023 du 26 avril 2023 et la convention de servitude au profit d'Enedis ci-annexées,

Vu la procuration au profit de l'office de Maître Antoine RODRIGUES autorisant la représentation de Monsieur la Maire ci-annexée,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : DE SIGNER la procuration ci-annexée par laquelle le Maire de la Commune de Cabannes (le MANDANT) donne pouvoir à tout collaborateur de l'office dont est titulaire Maître Antoine RODRIGUES, Notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières (le MANDATAIRE)

Article II : DE PRÉCISER que la signature de cette procuration par le MANDANT donne pouvoir au MANDATAIRE, pour lui et en son nom, à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité aux charges et conditions que le MANDATAIRE estimera convenables, au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social à Paris La Défense Cedex (92079), 34 place des Corolles, identifiée au Siren sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant
- FAIRE toutes déclarations
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit.

Article III : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, Notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ – M. NOËL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET
B. BETTINA – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER
J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAÏ – C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,

Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,

Frédéric BLARQUEZ

